

CONDITIONS GENERALES

REVISION	DATE	OBJET	AUTEUR
1.0	13/11/2023		Admin
1.1	10/01/2024	Mise à jour chapitre 12 et 15	Admin
1.2	17/01/2024	Mise à jour chapitre 12 et 15	Admin

Conditions Générales

Conditions Générales

1	GENERALITES	3
2	PRODUITS ET SERVICES ENTHALSYS	3
3	PRESTATION	3
3.1	DEFINITION DU BESOIN.....	3
3.2	CONTRAT	3
3.3	FACTURATION	3
3.4	FRAIS ET DEPLACEMENTS	4
3.5	AUTORISATIONS.....	4
3.6	MISE A DISPOSITION	4
3.7	DELAI DE LIVRAISON	4
4	ACCEPTATION	4
4.1	JEUX D'ESSAIS.....	4
4.2	RECEPTION	4
5	CLAUSES	5
5.1	PRESTATION INTELLECTUELLE	5
5.2	PROTECTION DE LOGICIEL	5
5.3	REPARATION	5
5.4	SOUS-TRAITANCE	5
6	DEVIS, COMMANDE.....	6
7	PRIX	6
8	PAIEMENT	6
9	COMPENSATION.....	6
10	GARANTIE	7
11	FORCE MAJEURE	7
12	CLAUSE PENALE.....	7
13	CLAUSE DE DECHEANCE DU TERME.....	7
14	CLAUSE RESOLUTOIRE DE VENTE	8
15	FOR ET DROIT APPLICABLE	8

Conditions Générales

1 Généralités

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute les offres et ventes de ENTHALSYS S.A.R.L.. Toute commande implique l'acceptation de plein droit par l'acheteur de ces conditions générales quelles que soient les conditions générales d'achat de l'acheteur, qui ne sont pas opposables à ENTHALSYS S.A.R.L., même si elles sont communiquées postérieurement aux présentes. Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.

Le fait que ENTHALSYS S.A.R.L. ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

ENTHALSYS S.A.R.L. s'engage à faire bénéficier l'acheteur des conditions plus favorables qui auraient pu être consenties à tout autre acheteur pour une commande identique et sans contrepartie réelle.

2 Produits et Services ENTHALSYS

- Développement et fabrication de machines industrielles sur mesure
- Conception de logiciels d'automatisation et sous ensemble électriques .
- Conception mécanique et dessin technique 3D
- Gestion de projet et sous traitance
- Formations, installation et maintenance sur les réalisations ENTHALSYS S.A.R.L.

Les projets, études, plans, dessins et documents de toute nature remis ou envoyés par ENTHALSYS S.A.R.L. restent toujours son entière propriété. Ils doivent lui être restitués à première demande et ne peuvent être reproduits, communiqués à des tiers ou exécutés pour quelque motif que ce soit par l'acheteur sans l'autorisation écrite de ENTHALSYS S.A.R.L..

Ils sont fournis gratuitement s'ils sont suivis de la commande dont ils font l'objet. Dans le cas contraire, il est dû à ENTHALSYS S.A.R.L. le remboursement de ses frais d'étude et de déplacement.

Les prestations de longue durée, liant des développements distincts, seront organisées et chiffrées en sous parties, pouvant être planifiées et gérées de manière séquentielle et indépendante. Des livraisons et acceptations partielles permettront aux parties d'apprécier l'avancement du projet global et maîtriser leurs coût.

3 Prestation

3.1 Définition du besoin

Le cahier des charges pourra être rédigé avec le support de ENTHALSYS S.A.R.L. si nécessaire. Ce document devra décrire avec suffisamment de détails, le besoin, les jeux d'essais, les conditions d'acceptations ainsi que la documentation à fournir par ENTHALSYS S.A.R.L.. Une spécification technique répondant au mieux à la demande, sera ensuite proposée par ENTHALSYS S.A.R.L. Cette spécification sera discutée par les parties et sera la base du contrat.

3.2 Contrat

Toute modifications requises par l'acheteur pendant le déroulement du projet, non prévus par le contrat, fera l'objet d'une commande complémentaire et donc d'une révision du contrat sous réserve que ENTHALSYS S.A.R.L. puisse prendre en charge cette nouvelle demande.

3.3 Facturation

Toute prestation devant être réalisée hors des locaux de ENTHALSYS S.A.R.L. sera facturée en jour de travail nécessaire. Les autres prestations seront facturées au forfait.

Conditions Générales

3.4 Frais et déplacements

Tous les déplacements seront organisés et pris en charge par ENTHALSYS S.A.R.L..

Les frais de déplacements seront facturés à l'acheteur par kilomètre si la durée de la prestation est inférieure à 3 jours.

Les frais de déplacements seront facturés à l'acheteur par forfait si la distance le séparant de ENTHALSYS S.A.R.L. dépasse 50 Km ou si la durée de la prestation est supérieure à 16 jours.

3.5 Autorisations

Dans le cas de prestations devant être réalisées à l'étranger, l'acheteur prendra en charge tout les frais et démarches administratives requises par le pays concerné, permettant la réalisation des travaux par ENTHALSYS S.A.R.L..

ENTHALSYS S.A.R.L. sera informé par écrit des démarches effectuées par l'acheteur et de celles requises par le pays.

3.6 Mise à disposition

L'acheteur s'engage à fournir à ENTHALSYS S.A.R.L. tout les moyens et informations nécessaires à la réalisation de la prestation. L'acheteur s'engage à souscrire au profit de ENTHALSYS S.A.R.L. une assurance pour l'ensemble du matériel éventuellement mis à disposition, le garantissant contre tous les sinistres qu'il peut subir autres que ceux imputables à ENTHALSYS S.A.R.L..

3.7 Délai de livraison

Tout retard dans l'exécution de la prestation du fait de circonstances indépendantes de la volonté de ENTHALSYS S.A.R.L. ne pourra être reproché par l'acheteur, celui-ci s'engage à limiter et gérer toutes perturbations éventuelles pouvant empêcher ou retarder la livraison des travaux.

4 Acceptation

4.1 Jeux d'essais

L'acheteur devra fournir des jeux d'essais permettant de s'assurer que la prestation mis en oeuvre par ENTHALSYS S.A.R.L. convient bien aux besoins. Les jeux d'essais seront établis sous la responsabilité de l'acheteur même si ENTHALSYS S.A.R.L. est amenée à participer à leur mise au point. Les jeux d'essais définitifs devront être remis par l'acheteur dans des délais appropriés.

4.2 Réception

La prestation réalisée par ENTHALSYS S.A.R.L. sera considérée comme conforme, après mise en place sur les systèmes de l'acheteur, et contrôle de la validité à la suite d'un traitement effectué sur les jeux d'essais défini par le cahier des charges. ENTHALSYS S.A.R.L. analysera les résultats des essais en coopération avec l'acheteur, qui devra s'assurer qu'ils sont conformes aux prestations demandées. Si les jeux d'essais n'ont pas été remis dans les conditions prévues, ou si l'acheteur n'a pas fait de réclamation écrite dans les dix jours qui suivent l'envoi des résultats, la prestation fournie sera considérée comme satisfaisante et acceptée en l'état par l'acheteur. Les documents, instructions et programmes réalisés par ENTHALSYS S.A.R.L. lors de la prestation seront alors fournis à l'acheteur sur support numérique. La réception de ce support, sans réclamation ou contestation, vaudra recette définitive et marquera la fin du contrat ainsi que le début de la période de garantie. La responsabilité ultérieure de ENTHALSYS S.A.R.L. se trouvera déchargée en l'absence de réserves justifiées et formulées par l'acheteur.

Conditions Générales

5 Clauses

5.1 Prestation intellectuelle

Prestataire de services, ENTHALSYS S.A.R.L. est tenu, pour l'ensemble de ses prestations, à une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultats. ENTHALSYS S.A.R.L. s'engage à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ d'application du secret professionnel auquel elle est tenue, les informations de toute nature relatives notamment aux activités de l'acheteur, à son organisation et à son personnel. Toutes les instructions, procédures et programmes mis au point par ENTHALSYS S.A.R.L. durant la prestation restent la propriété de ENTHALSYS S.A.R.L. qui se réserve la qualité d'auteur. ENTHALSYS S.A.R.L. pourra utiliser l'ensemble des informations et enseignements techniques issus des prestations.

5.2 Protection de logiciel

Le logiciel est protégé par la loi en vigueur sur la propriété littéraire et artistique.

Sauf stipulation contraire, l'acheteur s'interdit :

- de copier ou de reproduire en tout ou partie le logiciel et/ou la documentation par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme ;
- de traduire ou de transcrire le logiciel et/ou la documentation dans tout autre langage ou de les adapter.

L'acheteur garantit l'auteur et le distributeur contre les agissements de ses préposés et des personnes qu'il admet à utiliser le logiciel, si ces agissements contrevenaient aux dispositions susmentionnées.

5.3 Réparation

Sauf convention expresse contraire, les prestations de réparation ne donnent lieu à aucune garantie autre que celle d'une bonne exécution desdites opérations.

Lorsque le client demande que la réparation soit réalisée sans qu'un devis n'ait été établi, le réparateur mentionne les travaux à exécuter sur un document qui devra être signé par le client, préalablement à l'exécution desdits travaux. A cette occasion, il sera précisé si le client souhaite conserver les pièces remplacées, autres que les pièces sous garantie et les échanges standard.

Si, pendant l'exécution des réparations demandées, il apparaît que les réparations vont différer de ce qui était prévu, ENTHALSYS S.A.R.L. doit en informer le client et obtenir son accord écrit avant toute nouvelle réparation.

5.4 Sous-traitance

Afin de permettre à ENTHALSYS S.A.R.L. de tenir au mieux ses engagements, le recours à la sous-traitance ne pourra lui être reproché par le client.

Conditions Générales

6 Devis, commande

Les devis et frais de déplacement correspondants peuvent donner lieu à une facturation forfaitaire sera précisée sur l'offre commerciale faite par ENTHALSYS S.A.R.L..

Toute commande, y compris celle passée par téléphone ou par télécopie, doit faire l'objet d'une confirmation écrite.

La commande pourra s'effectuer en retournant le devis ou l'offre de ENTHALSYS S.A.R.L., dûment signé et revêtu de la mention manuscrite « bon pour accord » ou en adressant un document mentionnant notamment : la nature du service, la quantité, le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu de la prestation s'il est autre que le lieu de facturation.

Tout additif ou modification de la commande ne lie ENTHALSYS S.A.R.L. que si il l'a accepté par écrit.

Si, lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de paiement, par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement à la commande. Aucun escompte pour paiement anticipé ne lui sera alors accordé.

7 Prix

Les prix facturés sont ceux établis au jour de la commande sur la base des conditions économiques en vigueur. Sauf mention expresse dans l'offre préalable, ils s'entendent hors frais de mise à disposition et sont valables pour une durée maximale de 1 an.

Ils s'entendent hors TVA et seront majorés de la TVA et / ou de tous autres impôts similaires qui deviendraient exigibles, au taux applicable au moment de leur exigibilité.

Toute demande en dehors des durées et horaires spécifiés dans l'offre commerciale feront l'objet d'une facturation spécifique.

8 Paiement

Sauf conditions particulières consenties par ENTHALSYS S.A.R.L., les factures sont payables au siège de ENTHALSYS S.A.R.L. à 10 jours de facture et sans escompte.

Lors de l'entrée en relations, ENTHALSYS S.A.R.L. se réserve le droit d'exiger dès la commande le paiement de l'intégralité de la prestation.

Quel que soit le mode de paiement convenu entre les parties, le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix.

Les contrats de prestations de services dont la durée est supérieure à 1 mois seront facturés par échéances mensuelles.

En cas de non paiement, même partiel, à l'échéance, ENTHALSYS S.A.R.L. se réserve le droit de résilier le contrat ou de suspendre l'exécution des prestations en cours.

9 Compensation

Les parties conviennent expressément que toutes les dettes et créances réciproques qu'elles détiennent l'une vis-à-vis de l'autre, au titre des relations commerciales qu'elles entretiennent, sont connexes de telle sorte qu'elles se servent mutuellement de garantie et se compensent entre elles, alors même que les conditions requises par la loi pour la compensation légale ne seraient pas toutes réunies.

Conditions Générales

10 Garantie

La garantie du matériel est celle définie par le constructeur. La garantie du logiciel est celle accordée par l'éditeur. La responsabilité de ENTHALSYS S.A.R.L. à l'égard de l'acheteur ne peut excéder le coût des marchandises ou services vendus, déterminé par référence au prix facturé au client pour lesdits produits ou services.

La garantie de ENTHALSYS S.A.R.L. ne porte jamais sur les conséquences du défaut constaté telles que dommages aux personnes ou aux biens, pertes d'exploitation ou travaux supplémentaires. La garantie ne s'applique pas aux remplacements ni aux réparations qui résulteraient de détériorations ou d'accidents provenant de négligence de l'acheteur, de défaut de surveillance, d'entretien ou d'utilisation non conforme aux prescriptions mentionnées par ENTHALSYS S.A.R.L.. Sauf convention expresse, la durée de garantie de ENTHALSYS S.A.R.L. ne peut excéder six mois.

Une retenue de garantie ne peut être appliquée que si elle est prévue de façon expresse au contrat de vente. Toute modifications, apportées par l'acheteur, aux développements livrés par ENTHALSYS S.A.R.L. entraînera l'annulation de la garantie.

11 Force majeure

Tout retard dans l'exécution de la prestation du fait de circonstances indépendantes de la volonté de ENTHALSYS S.A.R.L. ne pourra entraîner l'annulation de la commande. La responsabilité de ENTHALSYS S.A.R.L. ne pourra être engagée pour tout préjudice résultant de ce retard. Sont notamment considérés comme exonérateurs les événements suivants :

les catastrophes d'origine atmosphérique telles que le gel, la neige ou les pluies d'une exceptionnelle importance, les barrières de dégel, l'incendie, l'inondation ou l'explosion pour quelque cause que ce soit, les grèves ou débrayages pouvant affecter l'une ou l'autre des parties ou les prestataires qui participent à l'une des étapes de la prestation.

ENTHALSYS S.A.R.L. informera l'acheteur en temps opportun des cas et événements ci-dessus énumérés.

12 Clause pénale

Le paiement sera dû par l'acheteur dans un délai de 30 jours dès la date de la facture. Cette échéance doit être respectée, même si le transport ou la réception de la marchandise ont été retardés ou rendus impossibles pour des raisons qui ne sont pas imputables à ENTHALSYS S.A.R.L.

Tout montant non payé à l'échéance prévue donnera de plein droit et sans mise en demeure préalable au paiement d'intérêts de retard au taux annuel de 5%. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement.

L'acheteur devra en outre s'acquitter de tous les frais occasionnés par le retard dans le paiement, en particulier les frais de rappel. Toute suspension de paiement requiert l'accord écrit et préalable de ENTHALSYS S.A.R.L. Il en va de même pour toute exception de compensation. Dans des cas spécifiques, notamment si le crédit de l'acheteur est entamé, ENTHALSYS S.A.R.L. se réserve le droit de lui demander des garanties ou le paiement complet avant la livraison de la marchandise.

13 Clause de déchéance du terme

En cas de non-paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance, les sommes dues au titre de cette commande ou d'autres commandes déjà exécutées ou en cours de prestation seront immédiatement exigibles après mise en demeure.

Conditions Générales

14 Clause résolutoire de vente

Toute commande est acceptée en considération de la situation juridique, financière et économique de l'acheteur au moment de la commande. Il en résulte que si la situation financière de l'acheteur venait à se détériorer entre la date de la commande et la date d'exécution de la prestation, ENTHALSYS S.A.R.L. serait fondé, soit à exiger un paiement avant la prestation, soit à résilier la vente. En cas d'inexécution d'une seule des présentes conditions, ENTHALSYS S.A.R.L. adressera au débiteur une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'exécution, par l'acheteur, de son obligation dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de cette mise en demeure, la vente sera résolue de plein droit s'il plaît a ENTHALSYS S.A.R.L.. L'acheteur ne pourra demander la résolution de la vente ou rechercher la responsabilité de ENTHALSYS S.A.R.L. qu' en cas de modification des spécificités initiales, intervenant entre la passation de la commande et l'exécution de la prestation, qui résulteraient de l'application d'un texte national ou communautaire. ENTHALSYS S.A.R.L. s'engage à informer l'acheteur de ces modifications dans les meilleurs délais.

15 For et droit applicable

Les deux parties reconnaissent que le for judiciaire, pour tous droits découlant des présentes Conditions Générales, est au siège de ENTHALSYS S.A.R.L. exclusivement. Toutefois, ENTHALSYS S.A.R.L. est aussi en droit d'actionner le client à son domicile ou siège.

Le contrat et les relations juridiques entre les parties, y compris celles qui ne découlent pas directement du contrat, relèvent du droit suisse matériel, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur la Vente Internationale de Marchandises du 11 avril 1980 («Convention de Vienne»).